



Ministère du Revenu
Direction des services et
des dossiers clients
CP 624
Oshawa ON L1H 8H8

Demande de remboursement

Crédit de l'Ontario relatif aux options d'achat d'actions
accordées aux employés pour le développement de la
recherche

Réservé à l'usage du ministère

Veillez dactylographier ou écrire en lettres moulées
Veillez conserver une copie de cette demande pour vos dossiers
Available in English

Instructions

Vous devez être un résident de l'Ontario le 31 décembre de l'année d'imposition à l'égard de laquelle vous demandez un remboursement. Vous devez également avoir été un résident de l'Ontario le 31 décembre de l'année civile pendant laquelle vous avez conclu une convention d'option d'achat d'actions admissible.

Veillez remplir la demande et l'envoyer au **ministère du Revenu de l'Ontario**, à l'adresse ci-dessus, afin qu'un remboursement de l'impôt de l'Ontario sur le revenu des particuliers en vertu du Crédit de l'Ontario relatif aux options d'achat d'actions accordées aux employés pour le développement de la recherche puisse être pris en considération. Vous devez soumettre votre demande d'ici le 30 septembre de la deuxième année civile commençant après l'année d'imposition à laquelle le remboursement demandé se rapporte. Par exemple, pour demander un crédit en rapport avec l'année 2001, vous devez en faire la demande avant le 30 septembre 2003.

Vous pouvez avoir droit à un crédit allant jusqu'à 100 000 \$ sur :

- les avantages imposables découlant de l'exercice d'options d'achat d'actions admissibles au titre de ce programme; et
- les gains en capital imposables réalisés à la vente d'actions acquises en exerçant ces options.

Le crédit sera déduit de votre revenu imposable afin de réduire ou d'éliminer votre impôt de l'Ontario sur le revenu des particuliers.

Les options doivent avoir été octroyées entre le 21 décembre 2000 et le 18 mai 2004 et les avantages imposables et les gains en capital doivent être inclus dans votre déclaration de revenus de l'année concernée.

Pour éviter de retarder le traitement de votre demande, vous devez joindre une copie de :

- Votre *Certificat de conventions d'options d'achat d'actions admissibles - Particulier*;
- Votre *Avis d'avantage - Particulier*;
- Votre formulaire ON428, Impôt de l'Ontario, que vous avez soumis à l'Agence du revenu du Canada avec votre déclaration de revenus pour l'année concernée; et
- Votre *Avis de cotisation* ou de *nouvelle cotisation* d'impôt sur le revenu pour l'année d'imposition.

Remarque : Si vous n'avez pas reçu de copie de votre *Certificat* et de votre *Avis d'avantage - Particulier* vous devez les demander à votre employeur.

Une fois que votre demande aura été traitée, vous recevrez un *Avis d'admissibilité* indiquant le montant de votre remboursement (le cas échéant). Tout remboursement d'impôt de l'Ontario inférieur à 2,00 \$ ne sera pas versé.

Si vous devez des montants à la province de l'Ontario, la totalité ou une partie de votre remboursement peut être appliquée à les réduire au lieu de vous être versée.

Veillez informer immédiatement le ministère, *par écrit*, à l'adresse indiquée ci-dessus, de tout changement qui se produit dans les renseignements donnés dans cette demande.

Intérêt

Pour 2005 et les années suivantes, un intérêt quotidien composé sera calculé sur votre remboursement d'impôt et vous sera versé à compter de la dernière des dates suivantes :

- 30 jours après la date d'échéance du solde de votre impôt sur le revenu de l'Ontario (habituellement le 30 avril); ou
- la date de votre *Avis de cotisation* d'impôt sur le revenu pour l'année d'imposition.

Pour 2004 et les années précédents, un intérêt quotidien composé sera calculé sur votre

remboursement d'impôt et vous sera versé à compter de la dernière des dates suivantes :

- 45 jours après la date d'échéance du solde de votre impôt sur le revenu de l'Ontario (habituellement le 30 avril); ou
- la date de votre *Avis de cotisation* d'impôt sur le revenu pour l'année d'imposition.

Pénalités

Toute personne qui obtient un remboursement en faisant de fausses déclarations ou des déclarations trompeuses se verra imposer une pénalité allant d'un minimum de 100 \$ à un maximum de 50 % du montant du remboursement.

Renseignements généraux

Les renseignements personnels contenus dans cette demande sont recueillis en vertu de l'article 8.7 de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Ontario) et de ses règlements afin d'administrer le Crédit de l'Ontario relatif aux options d'achat d'actions accordées aux employés pour le développement de la recherche.

Pour toute question à propos de la collecte de ces renseignements prière de s'adresser à un(e) Agent(e) de l'information sur les programmes en appelant un des numéros indiqués ci-dessus ou en écrivant à l'adresse ci-dessus. N'oubliez pas d'indiquer votre nom et votre numéro d'assurance sociale dans toute correspondance séparée.

Demandes de renseignements

Les détails concernant le fonctionnement du programme se trouvent dans le bulletin d'information sur le Crédit, y compris une définition des termes utilisés.

Pour obtenir plus de renseignements sur le crédit ou une copie du bulletin d'information, prière de communiquer avec le ministère :

Sans frais 1 866 668-8297
ATS (téléimprimeur) 1 800 263-7776
(Ontario seulement)

Site Web ontario.ca/revenu
Ou écrivez à l'adresse indiquée ci-dessus.

Option SANS CALCUL

Remplissez simplement la section des renseignements personnels ci-après ainsi que les cases mises en relief et la section de l'attestation à la page 2, et nous calculerons votre remboursement à votre place. Ou encore, vous pouvez faire les calculs vous-même à la page 2 pour déterminer le montant de votre remboursement.

Requérant		Numéro d'assurance sociale	
Année d'imposition 20 __ __	Date de production de votre déclaration de revenus T1 aaaa mm jj	Année dans laquelle vous avez conclu une convention d'option d'achat d'actions <i>S'il y a plusieurs conventions d'options d'achat d'actions avec le même employeur ou un employeur différent, veuillez joindre une liste.</i>	20 __ __
Nom		Prénom	
Adresse postale (N° de la rue, nom de la rue, n° du bureau, n° de C.P., n° de R.R.)			
Ville		Province ON	Code postal
Numéro(s) de téléphone (y compris l'indicatif régional)		Langue de préférence	
Domicile ()		Lieu de travail ()	ext.
		<input type="checkbox"/> Anglais <input type="checkbox"/> Français	

Suite à la page 2

Demande de remboursement Crédit de l'Ontario relatif aux options d'achat d'actions accordées aux employés pour le développement de la recherche

Numéro d'assurance sociale

—	—
---	---

Remplissez ce formulaire afin de calculer votre remboursement de l'impôt de l'Ontario. Si vous ne désirez pas calculer vous-même le montant de votre remboursement, remplissez seulement les cases mises en relief et la section de l'attestation et nous calculerons votre remboursement à votre place. Pour une définition des termes utilisés, consultez le bulletin d'information sur le Crédit de l'Ontario relatif aux options d'achat d'actions accordées aux employés pour le développement de la recherche.

Le Crédit de l'Ontario relatif aux options d'achat d'actions accordées aux employés pour le développement de la recherche

Montant de l'avantage de l'Ontario se rapportant à une option d'achat d'actions admissible déclaré dans votre *Avis d'avantage - Particulier* et inclus dans le revenu de l'année d'imposition, plus tout montant reporté d'une année d'imposition antérieure et inclus dans le revenu de l'année d'imposition

1

Montant que vous avez demandé comme déduction d'option d'achat d'actions dans votre déclaration de revenus en vertu de l'alinéa 110(1)(d), (d.1) ou (d.01) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) à l'égard de l'avantage de l'Ontario se rapportant à une option d'achat d'actions à la ligne 1 ci-dessus

- 2

Avantage net de l'Ontario se rapportant à une option d'achat d'actions (Ligne 1 moins ligne 2)

= 3

Gain en capital imposable réalisé à la disposition d'actions acquises en exerçant des options d'achat d'actions admissibles au titre de ce programme

4

Gain en capital imposables (Ligne 127 de votre déclaration de revenus)

5

Perte déductible au titre d'un placement d'entreprise (Ligne 217 de votre déclaration de revenus)

6

Pertes en capital nettes d'autres années (Ligne 253 de votre déclaration de revenus)

7

Déduction pour gains en capital (Ligne 254 de votre déclaration de revenus)

8

Additionnez les lignes 6, 7 et 8

=

9

Ligne 5 moins ligne 9 (si négatif, inscrivez « 0 »)

=

10

Inscrivez le moins élevé des montants de la ligne 4 ou de la ligne 10

=

11

Additionnez la ligne 3 et la ligne 11

12

Crédit de l'Ontario relatif aux options d'achat d'actions accordées aux employés pour le développement de la recherche

Inscrivez le montant de la ligne 12 ou 100 000 \$, soit le moins élevé des deux

= 13

Revenu imposable rajusté de l'Ontario

Revenu imposable tiré de la ligne 260 de votre déclaration de revenus

14

Crédit de l'Ontario relatif aux options d'achat d'actions accordées aux employés pour le développement de la recherche tiré de la ligne 13 ci-dessus

- 15

Revenu imposable rajusté de l'Ontario

Ligne 14 moins ligne 15 (si négatif, inscrivez « 0 »)

= 16

Impôt rajusté de l'Ontario

Vous devez recalculer votre impôt de l'Ontario du formulaire ON428, à l'aide du revenu imposable tiré de la ligne 16 ci-dessus. Vous pouvez vous procurer le formulaire dans le site Web de l'Agence du revenu du Canada à l'adresse : www.cra-arc.gc.ca à la rubrique « formulaires et publications », ou en appelant un des numéros du ministère indiqués à la première page de cette demande.

Inscrivez votre impôt de l'Ontario recalculé à la ligne 18 ci-dessous.

Remboursement de l'impôt de l'Ontario

Impôt de l'Ontario payé (tiré de l'*Avis de cotisation* ou de l'*Avis de nouvelle cotisation* de votre impôt sur le revenu des particuliers)

17

Impôt rajusté de l'Ontario (tiré du nouveau calcul effectué à l'aide du formulaire ON428, *Impôt de l'Ontario*)

- 18

Remboursement de l'impôt de l'Ontario Ligne 17 moins ligne 18 (si négatif, inscrivez « 0 »)

= 19

ATTESTATION

J'atteste :

- avoir été un résident de l'Ontario le 31 décembre de l'année civile dans laquelle j'ai conclu une convention d'option d'achat d'actions admissible;
- avoir été un résident de l'Ontario le 31 décembre de l'année d'imposition à laquelle cette demande de remboursement se rapporte;
- avoir été un « employé admissible » au moment où j'ai conclu l'option d'achat d'actions admissible;
- avoir produit une déclaration de revenus pour l'année d'imposition à laquelle cette demande de remboursement se rapporte; et
- que les renseignements fournis dans cette demande sont exacts, pour autant que je sache.

Je comprends que faire une fausse déclaration ou une déclaration trompeuse dans cette demande constitue une infraction.

Signature du requérant

Date

N'oubliez pas d'inclure tous les documents à l'appui.